



Points de vue

2003

sur l'Industrie Cimentière Belge

FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Febelcem



Febelcem A.S.B.L.
Rue Volta, 8
1050 Bruxelles
Tél. : 02.645.52.11
Fax : 02.640.06.70
info@febeldcem.be
www.febeldcem.be

Membres



S.A. Cimenteries CBR
Chaussée de la Hulpe, 185
1170 Bruxelles
Tél. : 02.678.32.11
Fax : 02.660.64.33



S.A. Holcim (Belgique)
Avenue Reine Astrid, 92
Office Park Nysdam
1310 La Hulpe
Tél. : 02.634.42.00
Fax : 02.634.44.18



S.A. Compagnie des Ciments Belges « CCB »
Grand-Route, 260
7530 Gaurain-Ramecroix
Tél. : 069.25.25.11
Fax : 069.25.25.90

Conseil d'Administration

Président

B. Ghins

Administrateurs

H. de Penfentenyo
J-M. Domange

R. Gheysens
A. Jacquemart

B. Kueng
V. Lefebvre

Secrétaire

J-P. Jacobs

Crédits

Photo de couverture :
J. Van Hevel

Réalisation :
S.A. Synopsis

Editeur responsable :
Jean-Pierre Jacobs

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Editorial	3
Chapitre 2 : Environnement Une année de grands défis environnementaux	4
Chapitre 3 : Economie Le marché de la construction en 2003	9
Chapitre 4 : Promotion, recherche et développement Être au service des publics de Febelcem...	14
Chapitre 5 : Communication La communication développe le partenariat	18
Chapitre 6 : Comptabilité A nouvelle loi, nouvelles dispositions comptables...	19
Chapitre 7 : Centre de documentation Des outils de recherche toujours plus performants	22
Chapitre 8 : Social Le paysage social en 2003	23
Chapitre 9 : Statistiques Statistiques générales ciments gris	25

1. Editorial

Dans un contexte économique qui demeure difficile, l'année 2003 s'inscrit comme une année charnière pour l'industrie cimentière belge. Ainsi, les grands dossiers environnementaux ont évolué rapidement dans le courant de l'exercice et ont nécessité un suivi rigoureux.

La signature et la mise en œuvre de l'accord de branche sectoriel de réduction des gaz à effet de serre et de l'accroissement de l'efficacité énergétique ont mobilisé une grande partie de l'activité du département Ecologie Industrielle. Dans un même temps, d'autres dossiers prioritaires ont dû être traités, tels la surtaxation de l'énergie, la révision des taxes sur les déchets en Flandre et la finalisation de la législation « Natura 2000 ».

La **promotion de la meilleure utilisation du béton** dans toutes ses applications forme l'autre axe prioritaire pour Febelcem. Dans le domaine des routes en béton, par exemple, Febelcem est reconnue comme centre d'expertise - tant dans la phase de la conception et de l'exécution que dans celle de l'assistance en cas de dégâts ou de litiges.

Parmi les nombreuses assistances réalisées en 2003, citons deux projets qui ont suscité un intérêt national et international : la rénovation de la Drève de Lorraine en overlay de dalles de béton et l'inlay en béton armé continu sur la E40 entre Grand-Bigard et Affligem. Dans les deux cas, Febelcem a été impliquée de très près dans la conception et l'exécution de ces travaux, assurant une bonne finition sur ces chantiers à haute visibilité.

La **Plate-forme Béton**, mise en place entre les fédérations du béton (préfabriqué et prêt à l'emploi), du ciment et des additifs ainsi que le Groupement Belge du Béton, s'est renforcée en 2003 et a mis en chantier un projet ambitieux de réaliser un stand commun à Batibouw 2004. Placé sous le thème « Ceci est du Béton », ce stand - qui a connu un vif succès - matérialise une coopération toujours plus volontariste entre tous les acteurs impliqués dans le produit « béton ».

Si la **consommation de ciment** de l'année 2003 s'est stabilisée au niveau atteint en 2002, les entreprises-membres de Febelcem restent cependant confrontées à une concurrence de plus en plus vive, comme en témoigne le niveau record des **importations** en 2003. Celles-ci atteignent désormais plus de 20 % de la consommation de ciment contre 9 % il y a dix ans. Dans ce contexte, Febelcem veillera à ce que tous les produits mis en vente sur le marché belge répondent aux mêmes impératifs de qualité par le respect des normes en vigueur.

Nous vous invitons à découvrir davantage d'informations sur le secteur cimentier dans son ensemble et sur les activités de sa fédération professionnelle dans les pages qui suivent et vous souhaitons une bonne lecture.

B. Ghins,
Président de Febelcem



Bernard Ghins
Photo : Diathèque FEBELCEM

Une année de grands DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

2. Environnement

En matière de développement durable, 2003 fut une année charnière pour l'industrie cimentière. En effet, les grands dossiers environnementaux évoluent rapidement et nécessitent un examen et un suivi très attentifs. Qu'il s'agisse de la surtaxation de l'énergie, de l'obtention des quotas d'émissions, de la révision des taxes en région flamande ou encore de la législation « Natura 2000 », Febelcem veille, étudie et s'active pour que ces grands défis, industriels autant qu'environnementaux, puissent être relevés dans les meilleures conditions.



Photo : J. Van Hevel

Ce fut particulièrement le cas pour l'accord de branche visant à la réduction des émissions de CO₂ et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Cet accord de branche porte sur un objectif à l'horizon 2010 (par rapport à 1999) de réduction des émissions de CO₂ énergétique de l'ordre de 9,5 % et sur un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'ordre de 8,3 %. Ces objectifs, comme nous le verrons, ont été élaborés sur base d'audits individuels réalisés pour chaque installation cimentière située en Région wallonne.

La mise en œuvre du plan d'action sectoriel

Le plan d'action sectoriel, envisagé dès la signature de la déclaration d'intention entre l'industrie cimentière belge et le Gouvernement Wallon en juillet 2001, devait permettre de préciser les objectifs techniquement et économiquement réalisable par le secteur cimentier. Un important travail de réflexion, d'analyse et de contrôle fut ainsi réalisé par l'ensemble des membres de l'industrie cimentière. Il est ressorti de ce patient travail que la co-incinération de déchets, l'intégration de matières secondaires dans les ciments et - surtout - l'amélioration de l'efficacité énergétique du processus de production constituent bien les trois principaux leviers d'actions pour permettre une réduction des émissions.

Concrètement, chacune des entreprises du secteur cimentier a alors réalisé un audit énergétique qui a permis d'identifier leur contribution individuelle à l'engagement sectoriel. Ces audits ont été réalisés par des consultants agréés et indépendants. La Fédération et les entreprises ont bénéficié d'une aide financière pour le suivi et la réalisation des audits de l'ordre de 170.000 €. Ils ont nécessité la création d'une « Energy Action team », chargée du suivi de l'audit, d'environ trois à quatre personnes par entreprise. D'importants moyens humains, responsables et spécialistes des entreprises, ont également été mobilisés pour les réunions de travail, la collecte et l'analyse de données. Les audits ont été menés en deux phases suivant la méthodologie EPS (Energy Potential Scan), méthodologie conforme aux notes d'orientation de l'expert technique de la Région wallonne et qui a tenu compte des spécificités du secteur notamment concernant les hypothèses de prix et les facteurs d'émissions des combustibles employés. Durant ces audits, l'industrie cimentière s'est régulièrement référée aux travaux du WBCSD¹ et de l'IPCC² notamment en matière de facteurs d'émission.

La première phase des audits a consisté à analyser l'ensemble des consommations énergétiques. Celle-ci s'est déroulée de mi-mai 2003 jusque fin décembre 2003. La deuxième phase visait l'identification de pistes d'améliorations ainsi que l'élaboration d'un programme d'investissement et de mesures visant à améliorer

¹ WBCSD :
World Business Council for
Sustainable Development

² IPCC :
Intergovernmental Panel
on Climate Change

l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO₂. Celle-ci s'est déroulée de décembre 2003 à janvier 2004.

Les audits effectués ont permis à chacune des entreprises de réaliser un Plan d'Action Individuel comportant une liste de projets d'amélioration ayant servi de base à l'estimation de leur potentiel d'amélioration individuel. Ces Plans d'Action individuels ont ensuite été agrégés dans un seul Plan d'Action Sectoriel présentant les engagements du secteur.

Les audits ont permis d'identifier 88 projets d'amélioration potentielle. Sur ces 88 projets, 53 n'ont pas été retenus du fait de leur rentabilité trop faible (par exemple un projet d'amélioration du rendement de récupération des refroidisseurs) ou de leur faisabilité technique incertaine. D'autres mesures n'ont également pas été retenues du fait de leur influence néfaste sur le produit (par exemple combustion à l'oxygène). Aucune mesure concernant le CO₂ Process n'a été identifiée.

Les 35 projets retenus représentent des gains annuels de l'ordre de 851.901MWhp et de 308.883 tonnes de CO₂, pour un montant d'investissement de l'ordre de 79.500 €. Parmi ces projets, on note des investissements URE (Utilisation Rationnelle de l'Énergie), des projets d'optimisation des équipements électriques ou encore des projets d'amélioration du rendement d'un sécheur.

Ces données autorisent donc l'Industrie cimentière wallonne à proposer entre 1999 et 2010 un objectif de réduction des émissions de CO₂ énergétique de 9,5 % et de l'efficacité énergétique de 8,3 %.

Une menace pour l'industrie cimentière : la révision des taxes environnementales en Région flamande

Dans le rapport annuel précédent, nous évoquions le projet de modification du système de taxation des déchets, établi par le décret du Parlement flamand du 02/07/1981.

Pour rappel, l'avant-projet de décret en question - entre autres choses - réduit sérieusement les taux de taxation applicables aux déchets destinés à l'incinération et introduit une taxe (actuellement inexistante) sur les déchets destinés à la co-incinération.

En rendant marginal la différence de traitement fiscal entre les deux formes de gestion des déchets, le législateur flamand méconnaît de façon flagrante le principe de la hiérarchie dans les modes de traitement des déchets. Ce principe, établi par la législation européenne et consacré dans la législation régionale flamande, vise à favoriser la valorisation par rapport à l'élimination des déchets. L'attitude du Gouvernement flamand est donc contraire au caractère régulateur et incitatif qu'il entend lui-même donner à cette taxe.

Si ce décret venait à être appliqué en Région flamande, cela signifierait en pratique que le flux des déchets destinés à la valorisation cimentière pourrait être modifié. Il en résulterait une diminution possible de l'approvisionnement en combustibles de substitution, et un retour aux combustibles fossiles. Cette situation ne serait pas souhaitable dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle aurait également un impact financier indirect sur l'industrie cimentière.

Depuis un an, le texte de l'avant-projet de décret a subi de nombreuses modifications mais sans réellement changer sur le fond. Ainsi, dans la dernière version, les déchets dangereux traités par incinération seront taxés à 8 €/T, pour 4 €/T (0 €/T actuellement) pour des déchets équivalents destinés à être co-incinérés en cimenteries. L'entrée en vigueur de cette nouvelle taxation est prévue au premier janvier 2005.



Photo : J. Van Hevel



Photo : J. Van Hevel

Febelcem a entrepris de nombreuses démarches auprès des instances politiques concernées et des organes de consultation en Région flamande (SERV¹ et Mina-Raad²). Malgré les avis négatifs de ces derniers, le texte a finalement été déposé tel quel à la Commission de l'Environnement du Parlement flamand, ce qui confirme l'existence de pressions politiques pour finaliser le dossier.

L'industrie cimentière a cependant pu obtenir un délai supplémentaire à ce niveau : la Commission de l'environnement va organiser une audition des secteurs concernés avant la discussion et le vote. Etant donné la proximité des élections, il est pour l'instant difficile d'évaluer dans quel délai cette audition sera organisée.

Febelcem continue à s'opposer à cet avant-projet de décret et défend toujours le maintien d'un taux de taxation zéro pour la valorisation cimentière, qui reste une solution durable dans la gestion des déchets, tant au niveau environnemental qu'au niveau économique et social.

Eviter absolument la surtaxation de l'énergie

L'apparition de nouvelles taxes et le renforcement de taxes existantes, aux niveaux fédéral et régional (la redevance pour occupation de domaine public, la cotisation fédérale, le financement du manque à gagner des communes...), font peser des nouvelles charges importantes aux entreprises grandes consommatrices d'énergie. Celles-ci se traduisent par une augmentation de la facture énergétique des entreprises. Il s'agit là, à n'en pas douter, d'un péril de plus pour la compétitivité de l'industrie belge qui, d'une manière générale, est liée à ses prix de revient.

A la surtaxation de l'énergie, vient également se greffer la libéralisation du marché de l'électricité qui n'a pas encore eu tous les effets escomptés... En effet, alors que l'objectif premier de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz était une diminution du prix de l'énergie, on a assisté à une dérive complète de cet objectif. Cette dérive est due au manque d'ouverture et de concurrence sur le marché belge ainsi qu'à l'augmentation des diverses ponctions fiscales et parafiscales qui ont entraîné une situation confuse et généralement une augmentation du coût.

La mise en place de la directive européenne dite « Emission trading » chez les producteurs d'électricité fait, elle aussi, peser de nouveaux risques de surcoûts aux consommateurs industriels. Il s'agit ici de coûts indirects, liés à la répercussion sur les prix de l'électricité des coûts de mise en conformité de l'outil et du processus des producteurs d'électricité selon les impératifs de la directive...

Febeliec³, dont Febelcem est membre, a interpellé les Gouvernements wallon et fédéral à propos des surcharges prévisibles en matière de taxation. Les efforts des secteurs industriels regroupés au sein de Febeliec (rencontres, communiqués de presse, courriers...) ne furent pas vains. En effet, les secteurs industriels ont obtenu des mesures de réduction des surcoûts en matière :

- de certificats verts (réduction de l'obligation de restitution de certificats verts) - adoption d'un arrêté par le Gouvernement wallon ;
- un plafonnement des surcoûts fédéraux.

Si les secteurs ont approuvé ces mesures positives, il reste que celles-ci ne sont pas suffisantes et qu'il faut souhaiter, notamment, que des mesures analogues en matière de plafonnement soient prises au niveau régional (outre les mesures prises en matière de certificats verts).

¹ SERV :
De Sociaal-Economische
Raad van Vlaanderen

² Mina-Raad :
Milieu- en Natuurraad
van Vlaanderen

³ Febeliec :
Federation of Belgian large
industrial energy consumers

Febelcem demande :

1. la suppression des taxes et surtaxes introduites au cours de la législature passée,
2. de ne pas introduire de nouvelles taxes,
3. de prendre des mesures afin de garantir une ouverture du marché qui permettra enfin à la libéralisation de porter ses fruits.

L'industrie cimentière doit disposer de quotas d'émissions gratuits et en suffisance sur une longue période...

Pour Febelcem, ce sont particulièrement les suites à donner à la Directive 2003/87/CE dite « Emission trading », transposée bientôt en décret régional, qui doivent être clarifiées. Les cimentiers demandent, à ce titre, de respecter les accords de branche, de défendre les entreprises wallonnes dans la répartition nationale, de répartir équitablement les efforts entre les acteurs de la société civile et de faire en sorte qu'au 1er janvier 2005 les entreprises puissent disposer de l'autorisation d'émission requise.

Il y a lieu enfin, pour ne pas freiner l'activité économique des industries concernées, que les quotas d'émissions soient attribués gratuitement et en suffisance pour une période allant certainement jusqu'en fin 2012.

Les derniers éléments concernant les projets d'accord de branche entre le Gouvernement wallon et l'industrie, relatifs à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre et à l'amélioration de l'efficacité énergétique sont positifs. Les objectifs quantifiés ont été acceptés et adoptés par le Gouvernement Wallon les 11 mars et 18 mars 2004. L'industrie cimentière s'engage ainsi à améliorer de 8,3 % son efficacité énergétique (9,5 % en gaz à effet de serre) entre 1999 et le 31/12/2010. L'accord pourra être étendu à l'horizon du 31/12/2012 ultérieurement sur base d'une évaluation approfondie effectuée en janvier 2006, à confirmer par une seconde évaluation en 2008. La procédure d'enquête publique a duré trente jours. L'adoption formelle des Accords de Branche par le Gouvernement Wallon interviendra très bientôt (fin mai 2004).

Clarifier la législation « Natura 2000 »

En application du décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000, la Région wallonne a transmis à la Commission européenne une liste de 231 sites (couvrant 217.672 ha, soit 12,7 % du territoire wallon). Cette liste a été approuvée dans son intégralité, avec les félicitations de la Commission, lors d'un séminaire qui s'est tenu les 14 et 15 mai 2003.

La Commission européenne a néanmoins constaté quelques lacunes dans les sites proposés (nouveaux sites à introduire car il manque certains habitats et espèces, ainsi que les zones « noyaux » des Zones de Protection Spéciales de la Directive « oiseaux »). Le Gouvernement wallon, lors de sa séance du 4 février 2004, a donc établi une liste complémentaire de sites. Cet ajout impliquerait une légère augmentation (+ 1,5 %) par rapport à la superficie proposée initialement.

Febelcem continue à suivre l'évolution du dossier qui est prioritaire, et en particulier la mise en place des Commissions de conservation et les Arrêtés de désignation (le travail de désignation des sites devrait prendre 4 ans) en application du décret du 6 décembre 2001.



Photo : J. Van Hevel



Photo : G. Gilson



Photo : J. Van Hevel

Au sujet du contenu des Arrêtés de désignation, la question de savoir ce qui pourra être fait dans ou aux abords d'un site Natura 2000 reste posée. Notamment, quelle est l'interprétation de la Région wallonne concernant les « mesures compensatoires » (article 6 de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21/05/1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages) à prendre dans le cas où une activité (qui serait autorisée car déclarée d'intérêt public majeur) aurait un impact sur un tel site ?

3. Economie

La situation économique générale, pour l'année 2003, n'est pas des plus brillantes. Pourtant, au sein d'une Europe qui peine à retrouver la croissance, la Belgique a relativement limité les dégâts. Ainsi, si la moyenne européenne de l'accroissement du PIB s'élève à 0,8 % au cours de la période concernée, la progression du même produit intérieur brut en Belgique s'élève à 1,1 %. Ce sursaut, trop faible encore, est dû au rebondissement de l'activité du second semestre après une stagnation au cours des six premiers mois...

Le logement

Après une régression en 2002, les investissements en logements se sont rétablis quelque peu. En effet, selon l'Institut des Comptes Nationaux, le secteur enregistre une croissance de 1,2 % en 2003, contre une baisse de 1,6 % l'année précédente.

Cette amélioration s'explique vraisemblablement par le niveau particulièrement attractif des taux d'intérêts hypothécaires mais également par l'augmentation sensible des prix dans le marché secondaire, qui a eu un effet favorable sur la demande globale en logements.

La rénovation reste soutenue par les ventes de logements existants qui nécessitent certaines transformations. En 2003 la rénovation connaît un accroissement du même ordre que les années précédentes, tournant aux alentours de 2 % de progression.

Le bâtiment non-résidentiel

L'année 2003 se caractérise, de la même manière que 2002, par un excès de prudence dans les décisions d'investissements des entreprises. Le manque d'investissements immobiliers s'est surtout fait ressentir dans le secteur industriel, principal « client » de la construction non-résidentielle. Les autorisations de bâtir de 2002, en chute de 30 % par rapport à la moyenne des dernières années, sont à l'origine de la faiblesse des volumes commencés.

La diminution des investissements en bâtiments neufs a favorisé l'orientation des entreprises vers la rénovation, qui représente en 2003 pas loin de 40 % de l'ensemble des investissements en construction utilitaire.

Le génie civil

Les investissements en génie civil se situent dans une phase intermédiaire, enregistrant une croissance morose (proche du zéro). En effet, l'année 2003 suit une période post-électorale 2001-2002 qui fut négative et précède une période préélectorale 2005-2006 qui sera sans doute plus favorable.



Photo : J. Van Hevel



Photo : A. Nullens

On notera au passage la faiblesse des travaux mis en œuvre par la Société Nationale des Chemins de fer Belges (SNCB), grande consommatrice de travaux publics, qui pour des raisons financières est amenée à réduire ses prétentions même si ses besoins demeurent incontestablement importants.

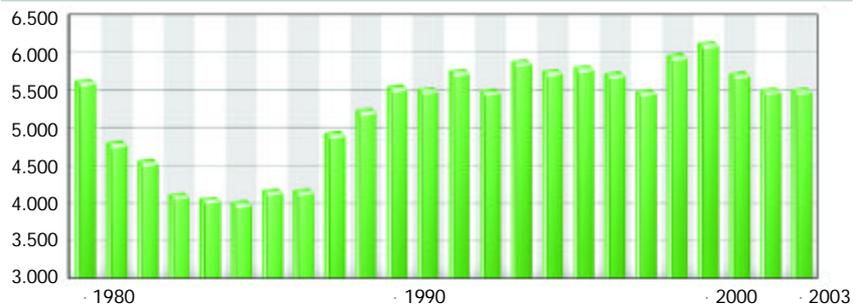
LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché national + importations)

La consommation de ciment de l'année 2003 s'est stabilisée au niveau atteint l'année précédente. Elle représente, en effet, un volume de 5.519.000 tonnes contre 5.515.000 tonnes en 2002.

En regard des années 90, le niveau actuel est en déclin de 3,4 %.

Consommation de ciment gris
(en milliers de tonnes)



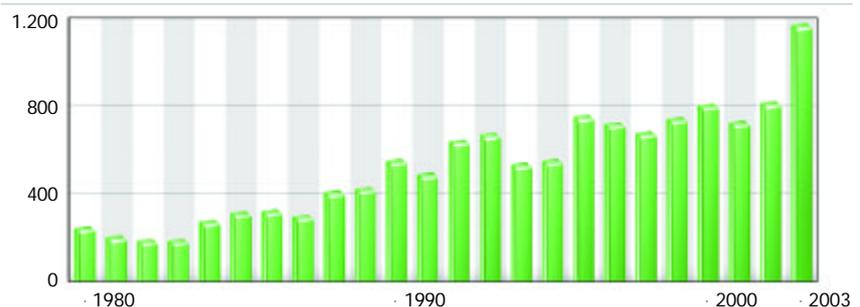
Les importations

Les membres de Febelcem sont confrontés depuis plusieurs années à une concurrence de plus en plus vive, comme en témoigne le niveau record des importations atteint en 2003. Ces importations arrivent sur le territoire national sous forme de ciment, bien sûr, mais aussi de clinker.

Le volume total importé s'élève à 1.166.000 tonnes de ciment en 2003. Il s'agit d'un chiffre en nette augmentation (+ 43 %) par rapport aux 816.000 tonnes de 2002. L'accroissement s'élève donc à 350.000 tonnes, représentant ainsi plus de 6 % de la consommation annuelle.

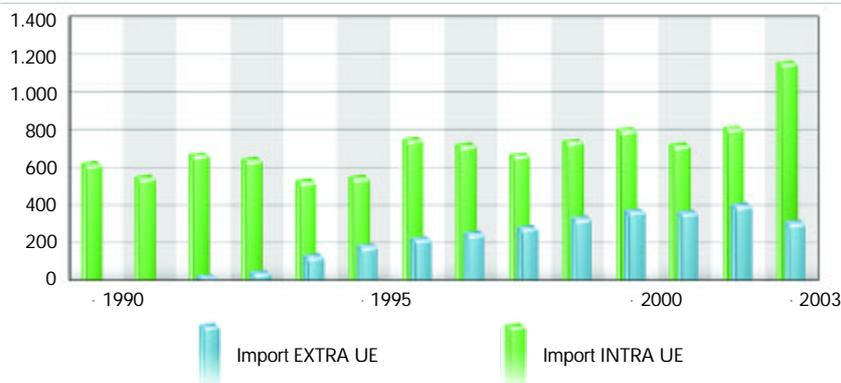
L'ampleur du phénomène est telle que le taux de pénétration actuel des importations dépasse un cinquième du ciment consommé en Belgique. Il n'était encore que de 9 % il y a dix ans.

Importations de ciment gris
(en milliers de tonnes)



On observe également une modification du poids relatif quant à l'origine de ces importations. Si en 2002 les tonnages importés de provenance intra-communautaire et extra-communautaire représentaient le même poids (à la décimale près !), aujourd'hui les importations intra-communautaires représentent quelque 75 % du volume livré en Belgique.

Evolution 1990-2003 des importations intra et extra communautaires (en milliers de tonnes)



La consommation de ciment par habitant

Le citoyen belge a consommé, comme en 2002, 536 kilos de ciment en moyenne au cours de la période sous revue. Il s'inscrit ainsi de 4 % au-dessus de la moyenne de l'Union Européenne pour l'année 2003.

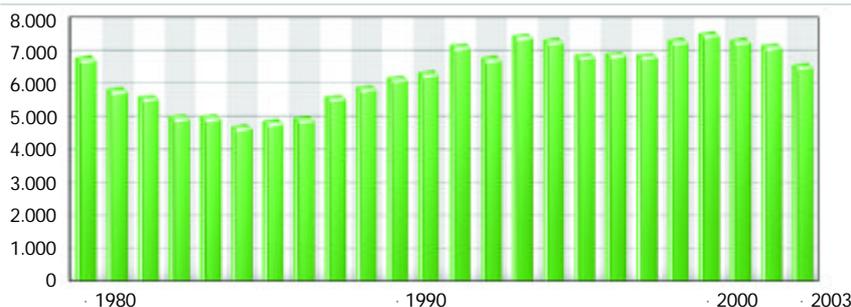
Excepté la chute brutale de la consommation de ciment par habitant aux Pays-Bas, qui passe de 374 en 2002 à 305 kilos en 2003 (soit une régression supérieure à 10 %), la variation dans les autres pays limitrophes est inférieure à 1 % autour du zéro.

LES LIVRAISONS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur et à l'exportation)

Les **livraisons totales** de ciment gris s'élèvent, fin décembre 2003, à 6.550.000 tonnes. Elles se sont contractées de 8 % par rapport à 2002 et se composent de 66 % de livraisons intérieures et 34 % d'exportations.

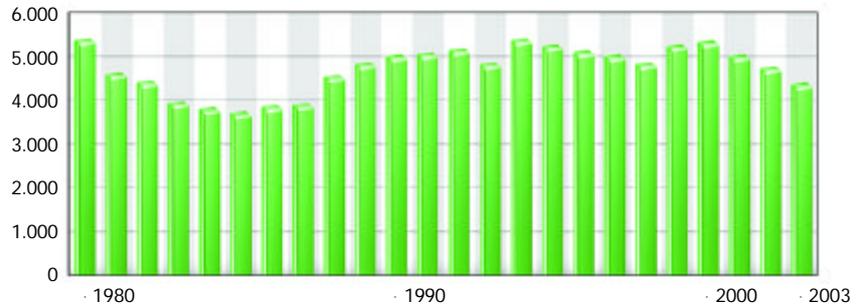
Livraisons totales de ciment gris (en milliers de tonnes)



Les **livraisons intérieures** des membres sur le territoire belge connaissent une évolution négative pour la troisième année consécutive (cumulant une perte de quelque 18 % depuis l'année 2000). La régression de 2003 par rapport à 2002 est de 7 %.

L'explication de cette baisse, pour 2003, réside uniquement dans la forte concurrence qui sévit actuellement sur le marché national. Les membres de la Fédération doivent, en effet, faire face aux très substantielles importations de provenance intra-communautaire qui ont plus que doublé en une année.

Livraisons intérieures de ciment gris
(en milliers de tonnes)

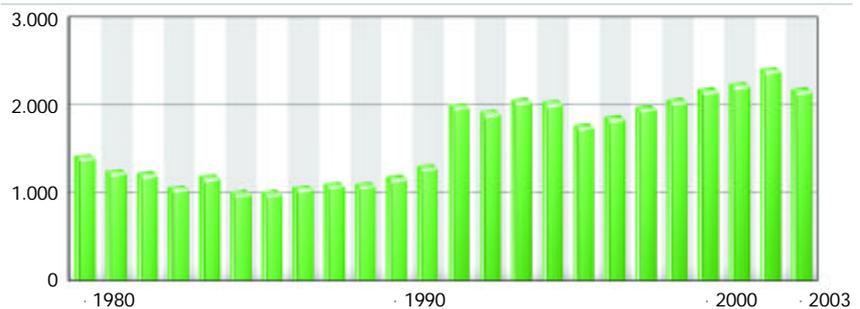


L'observation des données relatives aux livraisons intérieures fait apparaître :

- une nouvelle contraction de la part relative des tonnages livrés en sac. Cette part s'est réduite de 2 % par rapport à celle de 2002, pour s'établir à 14% en 2003 (elle était encore de 24 % il y a dix ans) ;
- une augmentation, par rapport à l'année 2002, de 3 % de la part relative des ciments métallurgique au détriment des ciments Portland purs et composés ;
- l'accroissement de l'utilisation du béton prêt à l'emploi perdue et ce, principalement, au détriment des livraisons au négoce. Les autres types d'utilisateurs ont maintenu, à peu de choses près, leur position de l'année 2002.

Les **livraisons à l'exportation** ont diminué de plus de 8,5 % sur un an. Elles reviennent, de ce fait, au niveau enregistré en 2000. Les membres de Febelcem restent néanmoins parmi les gros exportateurs de l'Union Européenne.

Livraisons de ciment gris à l'exportation
(en milliers de tonnes)



PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Le logement

L'activité dans le secteur du logement neuf ne devrait pas augmenter de manière significative dans les mois qui viennent. En effet, la reprise de l'économie, plus lente que prévue, a engendré une détérioration du marché de l'emploi. Le niveau

très avantageux des taux d'intérêts hypothécaires ne suffira probablement pas à compenser la crainte du chômage et le prix spéculatif des terrains à bâtir.

Une fois de plus, c'est le secteur de la rénovation qui soutiendra l'activité globale du logement.

Le bâtiment non-résidentiel

Une forte croissance dans le secteur du bâtiment industriel neuf devrait caractériser l'année 2004. Cette croissance serait la suite logique de l'excès de prudence en matière d'investissements immobiliers qui a perduré au sein des entreprises tout au long des années 2001 et 2002. Cette embellie devrait également se manifester au niveau de la production de bureaux, liée à l'élargissement de l'Union Européenne.

Le génie civil

Selon le Bureau du Plan, le retournement de tendance - vers une amélioration du niveau des investissements en travaux publics - est plus lent qu'initialement prévu. La hausse des investissements envisagés pour la période pré-électorale se fera surtout sentir, semble-t-il, en 2005.

LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Après les investissements très conséquents des années 2000 à 2002 (construction d'une nouvelle mouture, augmentation de capacité de four, creusement d'un tunnel...), l'industrie cimentière belge retrouve en 2003 un niveau d'investissements très similaire à celui de la fin des années nonante, soit 39.005.000 €.



Photo : J. Van Hevel

4. Promotion, recherche et développement

Les activités de l'année 2003 du département « PRD, Promotion - Recherche - Développement » de Febelcem répondent au plan d'action 2003 qui, lui-même, constitue la première étape de réalisation du Business Plan 2003-2007.

Ces activités/actions peuvent être classées en trois parties distinctes :

- la promotion, qui reprend les différents aspects relatifs à la diffusion, au sens large, de la connaissance sur le produit et ses applications,
- la recherche, qui permet d'asseoir et d'acquérir une meilleure connaissance du produit et de ses applications,
- le développement, qui reprend des domaines d'application et des actions spécifiques permettant de maintenir ou d'élargir les parts du marché et la consommation de ciment dans certains secteurs.

Pour atteindre ses objectifs, le département s'appuie sur les piliers suivants :

- l'expertise et les assistances techniques,
- un réseau de contacts privilégiés dans tous les secteurs de la construction,
- l'information et la communication.

Ces activités/actions peuvent être classées en trois parties distinctes :

- la crédibilité,
- l'objectivité,
- le travail sur le long terme.

Seules les actions les plus saillantes sont reprises ci-après.

Publications

Dans ce domaine, la publication de l' « ABC du ciment et du béton », le successeur tant attendu du « Mémento », a constitué l'événement clé de l'année. Les participants à la Journée belge du béton (16 octobre) ont été les premiers à recevoir ce nouvel ABC dont plus de 10.000 exemplaires ont été ensuite distribués par différentes voies parmi les membres des fédérations FEBE, FSBP et FIPAH, les entrepreneurs (CSTC), universités et écoles techniques, organismes publics (FOREM, VDAB...). Un CD-Rom avec toutes les figures de l'ABC est paru en même temps, augmentant ainsi considérablement la valeur didactique de l'ouvrage. Entre-temps, l'ABC a également été découvert à l'étranger puisque ERMCO espère en sortir bientôt une version anglaise.



Une autre publication importante, la « Check-list pour le suivi journalier de l'exécution des revêtements en béton de ciment », a été publiée en collaboration avec le CRR.

Expositions

Le Vai (Vlaams Architectuurinstituut) a sollicité la collaboration - tant sur le plan financier que du contenu - de Febelcem pour la réalisation d'une exposition présentant l'œuvre de l'architecte Leon Stynen et plus particulièrement le complexe « deSingel » à Anvers. Dans ce bâtiment, diverses applications du matériau béton sont explicitement présentes. L'exposition, pour laquelle Febelcem a documenté le volet « technologie du béton », a été organisée et inaugurée à l'occasion de la Journée flamande du patrimoine (14 septembre).

Ensuite, l'exposition a été présentée pendant quelques semaines à la Bibliothèque du Campus Arenberg de la KULeuven. D'autres écoles d'architecture se sont ensuite proposées et les Pays-Bas ont également manifesté leur intérêt.

Conférences

En collaboration avec le CIAUD (Centre d'Information de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Design) et la revue A+, Febelcem a organisé deux conférences dans le prestigieux Palais des Beaux-Arts à Bruxelles.

Cecil Balmond (GB) du bureau renommé « Arup & Partners » a donné un exposé sur la relation entre ingénierie et architecture (13 janvier).

L'architecte paysagiste Peter Latz (D) a présenté les différents aspects de l'assainissement, de la reconversion et du réaménagement de sites industriels (13 novembre).

Chacune de ces conférences a attiré entre 500 et 600 intéressés.

Projets routiers marquants

Dans le domaine des routes en béton, les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'étude et les entrepreneurs connaissent Febelcem comme un centre d'expertise, tant dans la phase de la conception et de l'exécution que dans celle de l'assistance en cas de dégâts ou de litiges. Parmi les nombreuses assistances réalisées en 2003, deux projets en particulier ont suscité un intérêt national et international.

· « Inlay » en béton armé continu sur la E40 entre Grand-Bigard et Affligem

À l'initiative de la « Afdeling Wegen en Verkeer Vlaams-Brabant », 250.000 m² de béton armé continu ont été mis en œuvre sur la E40 Bruxelles-Ostende, sur quatre bandes dans chacun des deux sens de circulation. BETONAC NV a effectué le travail dans le laps de temps très court de 126 jours calendrier. Febelcem avait participé activement au groupe de travail chargé de la rédaction du cahier des charges. Pendant l'exécution des travaux, Febelcem a organisé - en concertation avec le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur - plusieurs visites de chantier pour des délégations belges et étrangères (GB, F, E, A).

· Rénovation de la Drève de Lorraine à Bruxelles

La Drève de Lorraine à Bruxelles est une ancienne voirie forestière reliant le réseau autoroutier à la partie Sud de Bruxelles. Construite en 1925, elle est



Photo : Diathèque FEBELCEM

↑ « Inlay » en béton armé continu sur la E40 entre Grand-Bigard et Affligem ↓



Photo : Diathèque FEBELCEM



Rénovation de la Drève de Lorraine à Bruxelles
Photo : Diathèque FEBELCEM

constituée de dalles de béton de 15 cm d'épaisseur, posées directement sur le terrain naturel. Après 78 années de bons services, cette route a été réhabilitée durant l'été 2003. Il n'a fallu que onze jours pour mettre en œuvre un « overlay » en dalles de béton sur les trois kilomètres de route existante. Une solution donc particulièrement écologique et économique, s'inscrivant parfaitement dans le contexte du développement durable. Ici aussi, Febelcem était impliquée de près dans les phases de conception et d'exécution.

Le Groupement Belge du Béton (GBB)

En 2003, Febelcem (PRD) a collaboré étroitement avec le Groupement Belge du Béton. Le Groupement Belge du béton a été créé en 1980. Il a pour but de réunir tous ceux qui sont intéressés par les applications du béton dans la construction afin de valoriser, de partager et de diffuser l'expérience et la connaissance de ce matériau sous tous ses aspects. Les membres sont issus des universités et écoles supérieures, des administrations nationales et régionales, des institutions techniques (centres de recherche, bureaux de contrôle...) et des associations professionnelles d'entrepreneurs et d'industriels.

Le département « Promotion Recherche et Développement » a collaboré à la composition du programme de la Journée du Béton (le 16 octobre 2003, environ 700 participants) axé sur les nouveaux travaux d'infrastructure et la nouvelle norme européenne du béton. Le département PRD a également participé à l'organisation de visites de chantiers : la ligne à grande vitesse entre Anvers et la frontière néerlandaise (TGV nord) (le 2 octobre 2003, septante participants) et la nouvelle gare TGV de Liège-Guillemins (le 30 octobre et le 13 novembre 2003, chaque fois cinquante personnes).

« Ceci est du béton »



Batibouw constitue, par excellence, le salon de la construction et de l'habitat. Pour les candidats bâtisseurs, pour ceux qui souhaitent rénover, pour les architectes, les entrepreneurs, les producteurs de matériaux... Bref, pour tous ceux qui sont concernés par la construction, Batibouw est l'événement annuel à ne pas manquer !

Cette année, Batibouw a accueilli un nombre record de visiteurs. Ce sont, en effet, 337.000 personnes qui se sont déplacées au Heysel dont environ 90.000 professionnels.

Beaucoup de ces professionnels connaissent la Plate-forme Béton. En effet, depuis plusieurs dizaines d'années, les fédérations membres de la Plate-forme Béton s'adressent à eux par le biais de leurs publications techniques telles la revue « Béton » de la FEBE, « Construire en béton » et le « Dossier Ciment » de FEBELCEM, etc.

Une action orchestrée par le secteur du béton à l'attention du grand public était par contre une primeur et constituait un défi d'envergure.

« Le béton comme vous ne l'avez jamais vu... » - voilà l'idée sous-jacente au concept de l'action Batibouw et traduite par un slogan simple et concis : « ceci est du béton ».

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé au monde. Reconnu pour ses caractéristiques techniques évidentes telles que la résistance au feu, l'isolation acoustique, le confort thermique ou encore sa durabilité, il est l'élément

indispensable à tout projet de construction ou de rénovation par ses multiples déclinaisons décoratives.

Le stand de la Plate-forme Béton se trouvait dans l'imposant palais 5 qui rassemble depuis des années plusieurs protagonistes importants du secteur du gros œuvre. Dès le premier jour, le concept du stand et le logo orange vif ont attiré l'attention de diverses caméras de télévision : RTBF, VTM, Canal Z...

Sur le stand, les visiteurs pouvaient (re)découvrir les possibilités surprenantes du matériau béton par le biais de nombreux échantillons et de photos de réalisations récentes. Pendant le salon (26 février - 7 mars), plus de 13.000 exemplaires de la brochure « ceci est du béton », réalisée spécialement pour Batibouw, ont été distribués.

Le slogan « ceci est du béton » a clairement frappé l'imagination ! En effet, des centaines de visiteurs nous ont demandé de la documentation, des conseils et des explications concernant diverses applications du béton - du gros œuvre au mobilier design.

Enfin, les visiteurs pouvaient participer à un concours annoncé dans dix revues/magazines et testant de façon ludique la connaissance du matériau béton. Près de 3.000 personnes ont participé à ce concours. Parmi elles, trois heureux gagnants ont pu être désignés. Ces derniers jouiront bientôt d'un voyage à Barcelone...

« ceci est du béton » : à suivre en 2005 !

La communication

DÉVELOPPE LE PARTENARIAT

5. Communication

2003 fut une année de partenariat intense pour la cellule communication de Febelcem. En effet, ses travaux l'auront amené à collaborer avec la Plate-forme béton, le PMC, la Confédération Construction, la FEMA, l'intercommunale Ipalle, le Groupement Belge du Béton, FEDIEX et la nouvelle entité FORTEA. Voici quelques éléments marquants de l'année écoulée.



Photo : Diathèque FEBELCEM

Avant toute chose, il faut citer la dernière apparition en date de la campagne d'image de Febelcem intitulée « Le Béton respire ». En cette année 2003, une nouvelle image fut réalisée mettant en avant les qualités esthétiques du mobilier en béton. Fort de la notoriété de cette campagne entamée en 2000, Febelcem opta cette fois pour des médias plus pointus et plus proches du contexte de la construction. Ce sont donc des magazines comme « Tu bâtis, Je rénove », « Je vais construire », « Déco idées », « Villas » ou encore « Décors » qui furent sélectionnés et qui portèrent la bonne parole auprès de notre public cible : le candidat bâtisseur !

Toujours dans le registre de l'image et de l'esthétique, qui vise à offrir une vision la plus élégante et la plus chaleureuse possible du matériau béton, on peut citer les réussites que furent le calendrier Febelcem et la plaquette de présentation réalisée pour le compte de la Plate-forme béton. Pour le calendrier, il est intéressant de noter que toutes les photographies sont issues d'un même reportage réalisé par la photographe Jasmine Van Hevel, en collaboration avec de nombreux architectes du pays. Quand le prescripteur devient partenaire, le résultat est toujours intéressant !



1^{er} prix du concours photo organisé par la Plate-forme Béton
Photo : Léa Gentens

Febelcem organisa également un concours de photographie à destination du grand public. Trois lauréats furent désignés et récompensés lors de la journée belge du béton au Heysel. Un premier prix de 2.500 € est revenu à Madame Léa Gentens, de Kuntich. Sa photo représente une œuvre d'art faite de piliers de béton coloré suspendus à une légère structure d'acier. Photographiée dans le superbe domaine provincial d'Hélécine, cette œuvre de béton était en parfaite conformité avec le thème proposé cette année : « Le béton au vert ». Le deuxième et le troisième prix furent respectivement attribués à messieurs Laurent De Meyer et Guy Gilson, de Bruxelles.

Les derniers mois de l'année firent l'objet d'une intense collaboration entre l'équipe communication de Febelcem et nos collègues de la Confédération Construction, du PMC et de la FEMA. Ensemble, sous le nom de « Synergie Construction », nous avons mis sur pied une campagne d'information à destination des décideurs politiques, avec le but avoué de leur soumettre quelques idées opportunes pour une nouvelle dynamique économique. Brochures en quadrichromie, communiqués et conférence de presse, publicité institutionnelle dans quatre journaux de grande notoriété... Le résultat fut à la hauteur des espérances et beaucoup entendirent parler de cet appel de « Synergie Construction ».

Enfin, Febelcem participa également à la campagne de propreté sur les autoroutes initiée par l'intercommunale IPALLE. Cette campagne, intitulée « Roule in, roule clean ! », est menée notamment dans les environs des sites de production hennuyers des cimenteries. Febelcem seconda l'intercommunale dans ses démarches créatives et finança une partie des coûts de production.

À NOUVELLE LOI, nouvelles dispositions comptables...

6. Comptabilité

Le service comptabilité de FORTEA gère les finances de nombreux « clients » internes. Outre Febelcem, on compte également le CRIC, la Fedix, le PMC et le Groupement Belge du Béton... La plupart de ces entités étant des ASBL, le service comptabilité a dû réaliser un important travail d'adaptation suite à une nouvelle loi votée en 2002.

Après quatre années de discussions à la Chambre et au Sénat, la réforme de la loi sur les ASBL a été votée le 2 mai 2002. Cette loi vient modifier l'ancienne loi du 27 juin 1921 qui régissait « les ASBL et les établissements d'utilité publique ». Mais il aura fallu plusieurs arrêtés royaux d'exécution pour que cette nouvelle loi soit d'application et le dernier, publié le 30 décembre 2003, concerne tout particulièrement Febelcem puisqu'il se rapporte à la catégorie des « grandes ASBL ».

Un critère de taille

Suivant la taille de l'ASBL, les obligations comptables sont plus ou moins importantes. Il est d'usage de dénommer « grandes ASBL », les associations qui atteignent ou dépassent deux ou trois des critères de taille définis dans la loi du 27 juin 1921, à savoir :

- 5 travailleurs en moyenne annuelle, exprimés en équivalents temps-plein inscrits au registre du personnel ;
- 250.000 € pour le total des recettes, autres qu'exceptionnelles, hors taxe sur la valeur ajoutée ;
- 1.000.000 € pour le total du bilan.

Dépassant ces trois critères, Febelcem se voit dans l'obligation de suivre les règles applicables à la comptabilité et aux comptes annuels des grandes ASBL qui, après certaines adaptations propres au secteur non-marchand, ressemblent aux dispositions légales comptables en vigueur depuis plusieurs années dans les entreprises et sociétés commerciales.

Pour les associations qui ont acquis la personnalité juridique au 1^{er} janvier 2004, les nouvelles dispositions sont d'application à partir de cette même date. Pour Febelcem, qui a acquis sa personnalité juridique avant le 1^{er} janvier 2004, les nouvelles dispositions seront d'application à partir de l'exercice comptable 2005.

Les nouvelles dispositions

Febelcem dispose depuis plusieurs années d'une comptabilité générale appuyée par un logiciel informatique conforme aux règles du droit commun comptable des entreprises. Le service comptabilité n'aura aucune difficulté à suivre ces nouvelles dispositions puisqu'elles sont, pour la plupart, déjà en application.



Photo : J. Van Hevel

Elles peuvent se résumer aux quelques règles et principes suivants :

- principe d'une comptabilité appropriée et complète ;
- système de livres et de comptes ;
- principe de base de l'enregistrement comptable et du Livre central ;
- principe général de la tenue d'un plan comptable (PCM-N-GA) ;
- règles relatives aux pièces justificatives ;
- règles relatives à l'inventaire annuel, aux comptes annuels et à leur publicité.

C'est surtout cette dernière règle - relative à l'inventaire annuel des avoirs, droits, dettes et engagements de toute nature, et plus précisément aux comptes annuels et à leur publicité - qui devra attirer l'attention du service comptabilité puisqu'elle n'est pas encore d'application chez Febelcem.

En fait, les comptes annuels de Febelcem devront être établis sur base du schéma abrégé légal, comprenant un inventaire annuel et devront, après approbation par l'assemblée générale, être publiés en les déposant à la Banque Nationale de Belgique. Les comptes annuels seront également déposés dans un dossier tenu au greffe du tribunal de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles et pourront être consultés par des tiers.

Les changements concernant les statuts

La nouvelle loi du 2 mai 2002 modifie également certaines dispositions concernant les statuts des ASBL.

Avant le 1^{er} janvier 2005, les conseils d'administration des « anciennes ASBL » devront examiner leurs statuts en vue d'y apporter les adaptations, modifications, corrections, ajouts et autres suppressions nécessaires. La prudence et le souci de bonne gestion recommandent de s'y prendre à temps dans le courant de l'année 2004.

Il s'agit, en effet, de se donner le temps de préparer les modifications statutaires, de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui devra approuver ces modifications et de déposer le texte des modifications ainsi que le texte coordonné des statuts au greffe du tribunal de commerce via un guichet d'entreprises.

Les ASBL peuvent évidemment se faire aider par des notaires ou des bureaux d'avocats spécialisés dans ce genre de démarche. Lorsque les modifications sont trop importantes, il est parfois plus aisé de repartir à zéro et d'établir de nouveaux statuts.

Les principales modifications

Lors de l'examen des statuts des anciennes ASBL, il y a lieu de vérifier si toutes les mentions obligatoires sont reprises. En effet, l'absence de certaines mentions peut entraîner la nullité de l'association.

Comme mentions obligatoires, il faut relever notamment :



Photo : J. Van Hevel

- la dénomination et l'adresse du siège de l'association ainsi que l'indication de l'arrondissement judiciaire dont elle dépend ;
- la désignation précise du ou des buts en vue desquels elle est constituée.

Il faut bien faire la différence entre but et objet. Le but de l'association est le ou les objectifs désintéressés que les membres de l'association veulent poursuivre. L'objet comprend les moyens que l'association entend mettre en œuvre pour réaliser son but. Le but est donc le résultat, tandis que l'objet est le moyen.

Chaque année, le conseil d'administration doit publier une liste des membres effectifs et déposer cette liste dans le dossier tenu au greffe du tribunal de commerce. Le nombre d'administrateurs doit toujours être inférieur au nombre de personnes (physiques ou morales) membres de l'association. Les statuts ne peuvent donc pas stipuler que le nombre d'administrateurs sera égal au nombre de membres. Toutefois, dans les ASBL qui ne comptent que trois membres, les statuts peuvent prévoir un nombre minimum d'administrateurs égal à deux. Cette disposition vise en principe à éviter que le conseil d'administration soit plus puissant qu'une assemblée générale, dès lors incapable de le contrôler valablement ni de donner décharge aux administrateurs.

Des outils de recherche TOUJOURS PLUS PERFORMANTS

7. Centre de documentation

Febelcem met à la disposition de tous un centre de documentation très performant. Il rassemble, bien évidemment, de très nombreux ouvrages et périodiques sur le ciment et son utilisation. Ce centre, outil essentiel pour l'information technique des utilisateurs de ciment, centralise également les normes et les actes des congrès émanant du monde de la construction.



Photo : J. Van Hevel

Outre l'alimentation quotidienne des bases de données et les recherches spécifiques effectuées pour les nombreux clients, l'année 2003 a été marquée pour le Centre de Documentation par l'ouverture de sa base de donnée principale : la base de donnée technique « Béton et composants » au public via internet. Cet outil extrêmement performant qui rassemble plus de 120.000 références et soutient très honorablement la comparaison avec la nouvelle base de donnée « on-line » de la CIL issue du partenariat entre la BCA, le BRE et la Concrete Society en Angleterre, est désormais accessible sur le site : www.doc.febelcem.be pour les utilisateurs externes.

À partir de l'été 2003, des séances d'information/formation illustrant son contenu et sa simplicité d'utilisation ont été organisées pour les membres de Febelcem d'abord : pour Holcim et Interbeton en juin, CBR en septembre et CCB en octobre. Ces mêmes séances ont ensuite été proposées aux Fédérations sœurs : FEBE, FEDIEX, FSBP, FIPAH, CEMBUREAU, ERMCO en octobre 2003 puis aux producteurs de granulats (membres de FEDIEX) en novembre 2003.

En parallèle, diverses actions promotionnelles ont été menées sous forme d'intervention lors des Journées d'Information organisées par Febelcem et auprès des écoles d'architecture et des universités. Le centre de documentation poursuivra ces actions ainsi que les séances d'information au cours de l'année 2004 pour atteindre l'entièreté du public cible identifié.

Le centre de documentation, dans le cours normal de ses activités, a traité les quelque 1448 demandes d'information adressées à la fédération.

8. Social

LE CONTEXTE

Le paysage social reste influencé par un contexte conjoncturel difficile. Pour la troisième année consécutive, en effet, la Belgique est confrontée à une conjoncture économique médiocre.

Depuis plusieurs années, la Belgique souffre d'un handicap en matière de coûts salariaux qui ont encore augmenté de 6 % sur la période de 1997 à 2002 en passant de 12 à 18 %.

Comme dans la plupart des secteurs en Belgique, une convention sectorielle a été conclue en sous-commission paritaire pour la période 2003 - 2004. Cette convention a été négociée en se référant à l'accord interprofessionnel du 17 janvier 2003 et s'insérait dans un contexte économique préoccupant pour le secteur cimentier lié :

- la baisse des volumes et à l'augmentation des importations de ciment sur le marché belge ;
- aux mesures inhérentes aux surcapacités de production de pays limitrophes et aux fortes pressions sur le prix ;
- aux charges additionnelles d'investissement et d'exploitation résultant des contraintes environnementales

En matière d'information économique et sociale, les entreprises cimentières poursuivent leur politique visant à fournir un maximum d'informations aux représentants du personnel afin qu'ils disposent d'une meilleure connaissance des phénomènes économiques, financiers et sociaux dont il faut tenir compte dans les décisions patronales.

Les bonnes relations entretenues avec les travailleurs et leurs représentants permettent d'introduire et d'assimiler les changements imposés par l'évolution des outils de production, des techniques d'organisation et de gestion des entreprises.

Lors des négociations, il est apparu que l'environnement, sa surveillance et sa protection font l'objet d'une vigilance permanente de la part de tous. Les entreprises cimentières représentées par leurs directions ainsi que les organisations syndicales et leurs représentants sont, dans ce domaine, des alliés objectifs et attentifs.

POLITIQUE DE PRÉVENTION

Dans la poursuite d'un plan de sensibilisation interne, les entreprises du secteur ont réaffirmé leur volonté de maintenir, au centre de leurs préoccupations essentielles, une politique proactive en matière de sécurité et de santé envers leurs travailleurs. Elles mènent un travail sur l'attitude et le comportement afin d'améliorer la prévention des accidents du travail par le biais de nombreux outils d'information ou de formation ainsi que par des missions d'analyse et de prévention des risques menées sur les sites industriels par des auditeurs indépendants.



Photo : A. Nullens



Photo : A. Nullens



Photo : A. Nullens

En outre, la valorisation des combustibles et matières premières de substitution s'entoure de toutes les précautions nécessaires pour garantir la santé des travailleurs et des riverains de même qu'elle se soucie de l'impact sur l'environnement. La valorisation énergétique des produits de substitution en cimenterie s'opère également selon des critères de fiabilité consignés dans un cahier des charges, afin de ne modifier aucunement la qualité des ciments ni leurs domaines d'emploi.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la convention collective de travail, l'industrie cimentière s'est engagée à consentir un effort supplémentaire en matière de formation pour répondre à des métiers plus diversifiés exigeant une qualification toujours plus pointue et une dimension de plus en plus européenne.

Privilégier l'information, l'écoute, la concertation et le dialogue sur les plans de formation au sein du Conseil d'entreprise, élaborer des plans d'action au niveau sectoriel sont des priorités inhérentes au métier de cimentier en mutation progressive de par l'amélioration des procédés et l'accroissement de la concurrence.

EMPLOI

Le système d'information Ressources Humaines modernisé, opérationnel depuis début 2003, a renforcé l'homogénéité des données relatives à la gestion du personnel. Le secteur n'a pas recouru à des mises au chômage pour raison économique.

Des effectifs moins nombreux mais mieux formés demeurent un impératif constant pour la sauvegarde de la compétitivité. Les départs naturels ne sont pas suppléés systématiquement et l'obligation légale de remplacer les pré-pensionnés devient une contrainte économique difficilement conciliable avec la conjoncture actuelle.

Néanmoins, les entreprises cimentières se sont inscrites dans la poursuite des engagements à l'égard des personnes recrutées parmi les groupes à risque.

9. Statistiques

LIVRAISONS TOTALES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000t)
	(x 1.000t)	(%)	(x 1.000t)	(%)	
1990	3.559	57,4	2.645	42,6	6.204
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
1996	3.961	57,9	2.884	42,1	6.845
1997	3.971	57,8	2.903	42,2	6.874
1998	3.933	57,8	2.870	42,2	6.803
1999	4.103	56,4	3.174	43,6	7.277
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2001	4.069	56,2	3.172	43,8	7.241
2002	4.100	57,7	3.003	42,3	7.103
2003	3.617	55,2	2.933	44,8	6.550

Source : FEBELCEM

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés	Nombre d'ouvriers	Nombre total d'heures
	(moyenne mensuelle)	(moyenne mensuelle)	d'ouvriers prestées
1990	615	1.339	1.961.378
1995	680	1.139	1.768.312
1996	713	1.139	1.714.133
1997	765	1.161	1.667.694
1998	759	1.125	1.653.196
1999*	759	1.119	2.737.911
2000	777	1.086	2.676.617
2001	744	1.015	2.495.094
2002	666	966	2.395.227
2003	625	867	2.241.237

* Depuis 1999 : nombres d'heures ouvriers + employés

Source : 1990 - 2003 INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM

INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions	Total investissements
	(x 1.000 €)	(x 1.000 €)	(x 1.000 €)
1990	43.131	4.739	47.870
1995	40.932	6.689	47.621
1996	38.658	6.659	45.317
1997	34.070	16.493	50.563
1998	32.233	4.158	36.391
1999	33.389	6.122	39.511
2000	56.812	8.346	65.158
2001	96.397	14.501	110.898
2002	44.691	17.679	62.370
2003	29.806	9.199	39.005

Sources : 1980 - 1990 : I.N.S. : Statistique annuelle des investissements / 1995 - 2003 : FEBELCEM

LIVRAISONS A L'EXPORTATION

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Destination	(%)							
Pays-Bas	70,8	76,8	74,6	47,6	42,4	44,4	37,8	
France	0,4	0,7	2,0	40,8	46,9	44,3	50,1	
Allemagne	10,6	11,3	8,3	5,9	4,4	5,0	4,6	
G.D. Luxembourg	0,0	0,0	1,0	0,6	1,0	0,7	0,6	
Royaume-Uni	0,2	1,4	9,5	1,7	0,8	0,9	0,6	
Autres U.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	2,3	
TOTAL U.E.	82,0	90,2	95,4	96,6	95,8	95,8	96,1	91,8
HORS U.E.	18,0	9,8	4,6	3,4	4,2	4,2	3,9	8,2
Europe extra U.E.	6,4	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4	0,1	0,1
Afrique	10,4	5,5	3,1	2,1	1,8	1,6	2,3	6,9
Amérique	0,0	0,0	0,7	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0
Asie	0,0	2,6	0,8	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3
Océanie	1,2	1,7	0,0	0,8	0,5	0,9	1,3	0,9
TOTAL (1.000 T)	1.423	1.029	1.203	2.039	2.189	2.245	2.404	2.197

Source : FEBELCEM

CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L'U.E.

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Pays	(x 1.000t)							
Allemagne	43.740	32.495	34.552	38.486	35.683	31.401	28.677	27.243
Autriche	5.401	4.561	4.898	4.987	4.495	4.434	4.634	4.500
Belgique	5.622	4.036	5.556	5.762	6.125	5.725	5.516	5.519
Danemark	1.601	1.435	1.333	1.185	1.562	1.523	1.593	1.521
Espagne	19.751	16.551	28.572	25.460	38.439	42.150	44.120	45.650
Finlande	1.739	1.580	1.877	1.089	1.704	1.608	1.557	1.535
France	28.088	21.024	25.157	19.822	20.633	20.661	20.727	20.300
G.D.Luxembourg	298	271	430	511	534	542	552	550
Grèce	6.731	5.925	7.568	6.851	9.073	9.535	10.642	10.540
Irlande	1.816	1.300	1.589	1.860	3.155	3.165	3.080	3.265
Italie	41.215	37.263	43.243	34.639	38.338	39.469	41.269	42.500
Pays-Bas	6.076	4.932	5.539	5.300	6.250	5.750	5.400	5.200
Portugal	6.011	5.293	7.124	7.886	10.482	11.300	10.800	9.400
Royaume-Uni	14.287	13.720	16.200	12.740	13.360	11.800	12.327	12.700
Suède	2.317	1.682	2.380	1.505	1.534	1.625	1.570	1.530
TOTAL U.E.	184.693	152.068	186.018	168.083	191.367	190.466	192.464	191.953

Source : Cembureau

LIVRAISONS INTERIEURES DE CIMENT BELGE

Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport (%)			Conditionnement (%)	
		Eau	Fer	Camion	Sac	Vrac
1990	5.000	4	1	95	24	76
1995	5.205	3	0	97	21	79
1996	5.064	2	0	98	21	79
1997	5.007	2	0	98	20	80
1998	4.821	2	0	98	19	81
1999	5.223	3	0	97	17	83
2000	5.321	3	0	97	16	84
2001	4.996	3	0	97	15	85
2002	4.699	3	0	97	16	84
2003	4.353	4	0	96	14	86

Par catégorie et classe de résistance

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland			Ciment métallurgique				Total		
		Classes de résistance			total	Classes de résistance		total	Classes de résistance		
		32,5	42,5	52,5		32,5	42,5		32,5	42,5	52,5
		%			%		%				
1990	5.000	28	19	12	59	13	28	41	41	47	12
1995	5.205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11
1996	5.064	24	18	13	55	15	30	45	39	48	13
1997	5.007	23	18	13	54	16	30	46	39	48	13
1998	4.821	22	17	13	52	17	31	48	39	48	13
1999	5.223	20	17	13	50	16	34	50	36	51	13
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2001	4.996	17	17	14	49	16	35	52	33	53	14
2002	4.699	19	16	14	49	15	36	51	34	52	14
2003	4.353	18	12	16	46	15	39	54	33	51	16

Livraisons aux industries transformatrices

Années	Fibres-ciment		Produits en béton		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
1990	218	4,4	1.111	22,2	2.098	42,0	364	7,3	1.209	24,2
1995	126	2,4	1.258	24,2	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
1996	122	2,4	1.279	25,3	2.247	44,4	302	6,0	1.114	22,0
1997	123	2,5	1.258	25,1	2.232	44,6	340	6,8	1.054	21,1
1998	102	2,1	1.229	25,5	2.176	45,1	335	6,9	979	20,3
1999	67	1,3	1.305	25,0	2.566	49,1	313	6,0	972	18,6
2000	77	1,5	1.343	25,2	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2001	120	2,4	1.162	23,3	2.577	51,6	341	6,8	796	15,0
2002	68	1,4	1.150	24,5	2.442	52,0	284	6,0	755	14,2
2003	72	1,7	1.044	24,0	2.339	53,7	292	6,7	606	13,9

Source : FEBELCEM